

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail -Patrie

AGENCE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

TELECOMMUNICATIONS
REGULATORY BOARD

Séminaire de formation sur la
«**Gestion du fonds du service universel des télécommunications**»
organisé par le Commonwealth Telecommunications Organisation (**CTO**) et
l'Agence de Régulation des Télécommunications (**ART**)

*Discours d'ouverture de
Monsieur le Gouverneur de la Région du Littoral*

Douala, 07 février 2011

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'Agence de Régulation des Télécommunications,

Monsieur le Directeur Général,

Autorités administratives de la région du Littoral,

Honorables invités,

**Mesdames, Messieurs,
Chers séminaristes.**

C'est un bien agréable devoir pour moi de procéder ce jour à l'ouverture solennelle du séminaire sur la gestion du Fonds d'accès universel des télécommunications.

Je tiens d'abord à formuler à mon tour mes remerciements appuyés à Monsieur le Président du Conseil d'Administration et à Monsieur le Directeur Général de l'Agence de régulation des télécommunications pour l'honneur qui m'est réservé de présider cette cérémonie.

Merci Monsieur le Directeur Général pour les propos aimables que vous avez tenu à mon endroit et à l'attention de mes collaborateurs dans leurs rangs et grades. Votre sollicitation nous permet d'appuyer sans réserve cette initiative de formation visant le développement des communications électroniques au Cameroun.

En effet, les progrès technologiques et la modernisation des économies ont conduit la plupart des pays du monde à engager diverses réformes structurelles et réglementaires dans le secteur des télécommunications. Au Cameroun, la réforme sectorielle a eu pour conséquence la restructuration et surtout la libéralisation du marché des télécommunications. L'objectif poursuivi par cette grande mutation engagée sous la houlette du Chef de l'Etat, Son excellence Paul BIYA, était d'impliquer les investisseurs privés, de promouvoir un marché concurrentiel et de satisfaire les besoins des populations, c'est-à-dire de satisfaire les attentes des consommateurs.

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs.

Le désengagement de l'Etat du secteur de l'exploitation a favorisé, comme dans bien d'autres pays, le début de la concurrence et la naissance d'un acteur

spécifique chargé de la régulation. L'Agence de Régulation des Télécommunications a vu le jour. L'ART a comme missions essentielles de suivre et de contrôler les activités des opérateurs et exploitants du secteur, de veiller sur l'égalité de traitement des usagers et d'assurer la protection des consommateurs.

Aujourd'hui, au vu des résultats enregistrés sur le marché, il est permis de reconnaître le rôle déterminant joué par l'ART pour le développement des télécommunications. IL y a lieu de mettre à son actif, toutes proportions gardées, l'essor relativement harmonieux du secteur des télécommunications avec l'augmentation exponentielle du nombre d'abonnés et la baisse progressive des tarifs des communications. Il y a lieu de féliciter l'ART, d'une part, pour avoir facilité l'introduction des services convergents, combinant la téléphonie et l'Internet en illimité, et d'autre part, pour avoir accéléré la vulgarisation des services financiers sur les portables pour le transfert d'argent et les achats en ligne.

Face à ces résultats encourageants, et comme vient de le relever si objectivement Monsieur le Directeur Général, l'on constate que l'accès universel aux services de communications électroniques reste à améliorer. Les réseaux de téléphonie couvrent 54% du territoire national. C'est dire que de nombreuses localités et villages ne sont pas encore desservis. Des communautés des quartiers périphériques des villes et des populations des zones rurales sont marginalisées. Elles n'ont pas accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pourtant, pour éviter cette situation et corriger la tendance des opérateurs et exploitants à privilégier l'investissement dans les zones urbaines et rentables, la loi régissant les télécommunications au Cameroun promulguée par son Excellence Paul Biya en 1998 anticipait avec la création d'un Fonds Spécial des télécommunications.

La nouvelle loi régissant les communications électroniques au Cameroun promulguée par le Président Paul Biya le 21 décembre dernier vient confirmer cette stratégie de péréquation du gouvernement en faveur des zones peu ou non rentables. Cette loi dispose que « **toute personne a le droit de bénéficier des services de communications électroniques, quelle que soit sa localisation sur le territoire national** ». Et ce droit dit du « service universel » implique des obligations et des conditions déterminées dans les cahiers de charges des opérateurs et des fournisseurs de service.

C'est ainsi que le financement des coûts imputables à l'obligation de service universel est assuré par l'ensemble des exploitants des réseaux de communications électroniques ouverts au public et par l'ensemble des fournisseurs de services de communications électroniques au public.

A ce titre, cette nouvelle loi institue un Fonds Spécial des télécommunications dont les ressources sont recouvrées par l'ART. Elle crée également un Comité chargé de la validation des projets prioritaires de service universel et de développement des télécommunications et technologies de l'information et de la communication.

Distinguished guests,

Ladies and Gentlemen,

Dear seminar participants,

At a time when the products and services of telecommunications are considered as essential goods, public authorities can only rejoice that such an initiative has been taken by TRB. Backed by the CTO, this encounter will allow for an enhanced management of the special Fund for telecommunications which is a key instrument for attaining adequate connectivity for all. The network coverage rate on the national territory must be improved, especially with regard to marginalised communities and rural populations.

The objective of this seminar is particularly noble as it will contribute, in the final analysis, to the effective management of the special fund for telecommunications.

That is why we acknowledge the participation of the Chairman and members of the Board of Directors of TRB. Indeed, drawing from examples in Africa, South America and Asia, the discussions will enable you to identify best practices and key factors of governance while taking into account the specific objectives of Cameroon.

We are also delighted to witness the presence of participants from friendly countries, government services and, most of all, eminent members of the projects committee in charge of assisting the Minister of telecommunications in identifying the delivery of universal service and selecting priority studies for the development of telecommunications.

For three days, the presentations and workshops will take you through the various methods and mechanisms used to identify the geographical areas, services and the beneficiaries of the fund. You will learn how to measure the impact of universal service management fund and which technologies are suitable for its assessment. You will also learn about other potential sources of financing such as bilateral and multilateral donors, their order of priorities and modes of funding.

Hence, I extend deserved encouragements to all the participants of this seminar.

Your deliberations will certainly partake in the strengthening, in your respective countries and Cameroon, of the universal fund management strategy to provide ICT access to all unconnected people thanks to innovative technologies.

On these grounds, I wish you a successful workshop.

Thank you for your kind attention.